



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat général

Paris, le 27 juillet 2016

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SOUS-DIRECTION DES PERSONNELS

BUREAU DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS

Le Ministre de l'intérieur

à

BAL n° 2016-29

**Liste des destinataires *in fine*
(pour attribution)**

OBJET : Accueil en détachement ou en mutation (dans le cadre du CIGEM des attachés) dans les corps administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer.

P . J : **Annexe 1** : Calendrier des CAP ;
Annexe 2 : Fiche sur la procédure de détachement ;
Annexe 3 : Formulaire de détachement ou de mutation dans le cadre du CIGEM ;
Annexe 4 : Formulaire de détachement des CAIOM.
Annexe 5 : Coupon de notification de l'avis de la CAP

* * *

Les commissions administratives paritaires nationales compétentes pour les personnels administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer vont se réunir les **29 novembre, 6 et 13 décembre 2016** afin d'examiner, outre les demandes de mutation des fonctionnaires membres de ces corps, celles des agents issus des autres administrations qui souhaitent être affectés dans les services du ministère de l'intérieur selon le calendrier joint (annexe 1).

Afin d'assurer une adéquation optimale entre les vœux des agents qui sollicitent un accueil en détachement et les besoins des différents services du ministère de l'intérieur, je souhaite vous rappeler les principes et modalités d'organisation qui s'appliquent en la matière.

En premier lieu, si le recours au détachement permet d'accroître le niveau de compétences des services, il doit néanmoins s'apprécier au regard des capacités de recrutement de ces derniers, dans le cadre des autorisations budgétaires de l'exercice.

En second lieu, les accueils en détachement ne sauraient concurrencer les souhaits de mutation des agents des corps administratifs affectés au ministère de l'intérieur mais visent à répondre à des besoins de recrutement qui ne peuvent être satisfaits par la mobilité interne.

En dernier lieu, ils s'inscriront dans le contexte du plan « préfectures nouvelle génération », qui conduit à recentrer les compétences et les moyens du réseau des préfectures sur des missions identifiées comme prioritaires par le ministère de l'intérieur. Ce plan s'accompagne d'une importante mobilité fonctionnelle des agents en poste, ainsi que d'un repyramidage des corps administratifs sur cinq ans, qui renforcera notablement l'encadrement et l'expertise des services des préfectures. Ces mobilités fonctionnelle et géographique seront donc prioritaires, notamment pour la catégorie C et ne pourront en aucun cas être écartées au profit d'un détachement.

Vous trouverez ci-après, à l'attention des agents intéressés, un dossier d'information que je vous remercie de diffuser.

Je vous demande de me transmettre en retour les dossiers des candidats sous format papier au bureau des personnels administratifs (ministère de l'intérieur, DRH - SDP - BPA, Place Beauvau 75800 Paris Cedex 08), au plus tard le 6 octobre 2016 pour les catégories A et B et le 3 novembre pour la catégorie C, délai de rigueur, le cachet d'arrivée faisant foi.

Ces retours devront comprendre :

- le formulaire de demande de détachement dûment complété notamment de l'avis du supérieur hiérarchique direct et de celui du service des ressources humaines de la structure;
- le coupon de notification de l'avis de la commission administrative paritaire pré-rempli,
- le dernier arrêté de promotion d'échelon ;
- un état des services;
- un curriculum vitae avec photo.

Vous devez systématiquement assortir la candidature de votre avis tant sur le principe que sur la date du mouvement qui interviendra en principe le 1^{er} février 2017.

Tout dossier incomplet ne pourra être soumis à l'instance paritaire.

Pour toute question, vous pourrez vous adresser aux boîtes fonctionnelles suivantes :

-catégorie A : drh-bpa-sectionA-CAPmutation@interieur.gouv.fr

-catégorie B : drh-bpa-sectionB-CAPmutation@interieur.gouv.fr

-catégorie C : drh-bpa-sectionC-CAPmutation@interieur.gouv.fr.

-pôle mobilité centrale (pour les candidatures sur les postes en administration centrale) : drh-bpa-mobilite-centrale@interieur.gouv.fr

Par ailleurs, je tiens à vous préciser que les candidats devront s'engager à honorer leur demande de détachement ou de mutation dans le cadre du CIGEM des attachés sur l'un des trois choix qu'ils ont formulés. Excepté pour les emplois fonctionnels de conseillers d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, il n'y a pas de hiérarchie entre ces trois choix qui sont de même valeur : dès lors, aucune modification dans l'ordre de ces choix ne sera prise en compte. Cette disposition est destinée à réduire les renoncations, qui s'avèrent préjudiciables tant aux services qu'aux autres agents demandeurs tout en améliorant la fluidité des mouvements.

Je vous remercie de donner à ces dispositions la publicité qui vous paraîtra la plus adaptée tout en veillant au respect des échéances annoncées.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire utile.

Pour le ministre et par délégation,

Pour le ministre et par délégation
Le directeur des ressources humaines



Stanislas BOURRON

Liste des destinataires

MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE

Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS

MONSIEUR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

37, quai d'Orsay
75007 PARIS

MADAME LA MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE ET DE LA MER

Hôtel de Roquelaure
246, boulevard Saint Germain
75007 PARIS

MADAME LA MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

110, rue de Grenelle
75007 PARIS

MONSIEUR LE MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

139 rue de Bercy
75012 PARIS

MONSIEUR LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE

13, place Vendôme
75001 PARIS

MONSIEUR LE MINISTRE DE LA DEFENSE

14 rue Saint Dominique
75700 Paris SP 07

MADAME LA MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

14 avenue Duquesne
75350 Paris SP 07

MONSIEUR LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

127, rue de Grenelle
75007 PARIS

MONSIEUR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

Hôtel de Villeroy
78, rue de Varenne
75007 PARIS

MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMERIQUE

139 rue de Bercy
75012 PARIS

MADAME LA MINISTRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE

Hôtel de Castries
72 rue Varenne
75007 Paris

MADAME LA MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

139 rue de Bercy
75012 PARIS

MADAME LA MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

3 rue de Valois
75001 PARIS

MONSIEUR LE MINISTRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
93, avenue de France
75013 PARIS

MONSIEUR LE PREFET DE POLICE
Direction des ressources humaines
Sous direction du personnel
2 rue Lutèce
9, Bd du Palais
75195 PARIS RP

MADAME LA MAIRE DE PARIS
Direction des ressources humaines
Bureau des personnels administratifs et techniques
Bureau 227/JN
2 rue Lobau
75004 PARIS

MADAME LA DIRECTRICE GENERALE DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Service du personnel et des ressources humaines
3 rue Michel Ange
75794 PARIS CEDEX 16

MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA POSTE
Direction de l'organisation, de l'informatique et de la gestion des ressources humaines
21-23 rue Frédéric Petit
80050 AMIENS CEDEX 1

MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DU GROUPE ORANGE
Service des ressources humaines
75 rue Olivier de Serres
75015 Paris

CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
10/12 rue d'Anjou
75381 PARIS CEDEX 08

**Calendrier des commissions administratives paritaires compétentes
pour les corps administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer**

printemps 2016

CATEGORIE	COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES	DATE DE LA CAP	DATE Limite de dépôt des dossiers
Catégorie A	Mouvement	29 novembre 2016	6 octobre 2016
Catégorie B	Mouvement	6 décembre 2016	6 octobre 2016
Catégorie C	Mouvement	13 décembre 2016	3 novembre 2016

LA PROCEDURE DE DETACHEMENT

Le *détachement* est la position administrative d'un fonctionnaire placé hors de son corps d'origine pour exercer des fonctions dans une autre administration, mais celui-ci continue à bénéficier dans son corps d'origine de ses droits à l'avancement et à la retraite.

On parle alors de *double carrière*. l'article 5 de la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique a cependant aménagé le principe de la double carrière propre à la position de détachement. Aussi, une promotion obtenue au cours de la période de détachement pourra être prise en compte lors du retour dans l'administration d'origine. Inversement, l'administration d'accueil pourra reconnaître une promotion obtenue dans le corps ou cadre d'emploi d'origine de l'agent. Ainsi le « principe du plus favorable » s'appliquera : au moment de sa réintégration dans son corps ou cadre d'emploi d'origine, du renouvellement de son détachement ou de son intégration dans le corps ou cadre d'emploi de détachement, l'agent sera reclassé au grade ou à l'échelon qui lui est le plus favorable. Il est à noter toutefois, que cette mesure ne vaut que pour les seuls détachements entre corps et cadres d'emploi de la fonction publique. Elle n'est pas applicable en cas de détachement pour l'occupation d'emplois relevant de statuts d'emplois ni pour les détachements dits « sur contrat ».

Après un avis favorable de la commission administrative paritaire, les agents retenus sont détachés pour une période d'un an.

Au terme de cette période, il sera possible :

- soit de demander à **réintégrer** l'administration d'origine ;
- soit de demander à **renouveler** le détachement pour une période de 1 à 5 ans maximum et donc de continuer à suivre une « double carrière » ;
- soit après une période d'une année, de demander à **être intégré** dans les corps administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer, après avis favorable du supérieur hiérarchique concerné, et par conséquent mettre fin à la carrière dans l'administration d'origine.

Il convient de préciser que le ministère de l'intérieur n'envisage pas, en règle générale, de pérenniser la situation des fonctionnaires en position de détachement.

Ce choix devra être précisé au bureau des ressources humaines de votre service d'affectation, pour transmission aux services centraux du ministère de l'intérieur, trois mois avant l'expiration de votre détachement.

Par ailleurs, il est possible pour l'administration d'accueil comme pour l'agent de mettre un terme au détachement avant le terme fixé.

En ce qui concerne les agents de la Poste, la procédure de détachement est régie par le décret n° 2008-58 du 17 janvier 2008-04-08 modifié pris pour l'application aux corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics des dispositions de l'article 29-5 de la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et à France Telecom.

FICHE INDIVIDUELLE DE VŒUX D'ACCUEIL EN DETACHEMENT OU DE MUTATION DANS LE CADRE DU CIGEM

Catégorie A

(les demandes de détachement CAIOM font l'objet d'un autre formulaire)

Catégorie B Catégorie C

VOTRE SITUATION

NOM : PRENOM : Age :

Pour les femmes mariées, nom de jeune fille :

Né(e) le : à : Dépt. :

Situation familiale : Célibataire Marié(e) PACS Divorcé(e) Veuf (ve) Vivant maritalement

Nombre d'enfants à charge : Age des enfants :

Administration du candidat :

Adresse professionnelle du candidat :

Téléphone : Courriel professionnel :

Coordonnées de votre gestionnaire RH :

Adresse du domicile familial :

Téléphone personnel : Courriel personnel :

Profession du conjoint :

Secteur : privé public (préciser : Etat - Territoriale - Hospitalière - Entreprise publique).Mode d'accès dans le corps : IRA Concours externe Concours interne Recrutement sans concours Emploi réservé Promotion Autre depuis le :

GRADE : Echelon : Depuis le :

POSITION ADMINISTRATIVE : Activité Disponibilité Détachement Mis à disposition DTAS Congé parental Congé formation CLM

AFFECTATION ACTUELLE :

Depuis le :

VOS VŒUX (3 vœux maximum)

choix(pour mémoire : pas de hiérarchie entre les vœux, 1 choix par ligne)	DEPARTEMENT ou VILLE	SERVICE	Intitulé du poste	N° de fiches de poste (075ATC0001)
choix				
choix				
choix				

NOM – Prénom :

RAISONS ET MOTIVATIONS DE VOTRE DEMANDE

(Ne cocher qu'une seule case)

- Rapprochement de conjoint ou titulaire de PACS
- Rapprochement familial et/ou social
- Rapprochement de domicile
- Convenances personnelles ou professionnelles

Rappel de la date limite de candidature : 6 octobre 2016 pour les catégories A et B, et le 3 novembre 2016 pour la catégorie C)

Informations complémentaires :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nombre de demandes précédentes :

SIGNATURE DE L'AGENT :

FAIT A :

LE :

En cas de renonciation à une mutation à laquelle la C.A.P. a donné un avis favorable, l'administration se réserve la possibilité de ne pas donner suite à une nouvelle demande de mutation présentée par l'agent dans les **2 années** qui suivent la renonciation.

CADRE A COMPLETER PAR VOTRE ADMINISTRATION

AVIS MOTIVE DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT

FAVORABLE

DEFAVORABLE

.....
.....
.....

Signature – timbre - coordonnées - date :

AVIS MOTIVE DU RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES

(Rectorat pour les agents exerçant au ministère de l'éducation nationale, directions des ressources humaines des autres ministères ayant adhéré au CIGeM, services RH compétents pour les agents des collectivités territoriales et de la fonction publique hospitalière,...)

FAVORABLE

DEFAVORABLE

.....
.....
.....

Signature – timbre - coordonnées - date :

Seules seront instruites les demandes transmises par LA VOIE HIERARCHIQUE

PIECES A FOURNIR

OBLIGATOIREMENT :

- ☞ Le cas échéant, une attestation précisant la date de la dernière indemnisation des frais de changement de résidence
- ☞ Dernier arrêté de promotion d'échelon
- ☞ Etat des services
- ☞ Curriculum Vitae avec photo (*maximum 2 pages*)
- ☞ Tout document justificatif d'une situation particulière et permettant de motiver votre demande (ex. : copie de bail, certificat médical, attestation d'emploi du conjoint, PACS,...) -
- ☞ **rapprochement de conjoint : les justificatifs de domiciles séparés, l'attestation d'emploi du conjoint ne faisant pas l'objet d'une demande de détachement**

CAS PARTICULIERS :

- ☞ Si l'agent est déjà mis à disposition, en détachement, disponibilité, congé parental :
joindre les arrêtés correspondants.....
- ☞ Si l'agent est en congé de longue maladie :
joindre les arrêtés correspondants.....

ANNEXE 4 ANNEXE IV FICHE INDIVIDUELLE DE DEMANDE DE DETACHEMENT CAIOM – CAP du 29 novembre 2016

Demande de détachement CAIOM
à transmettre uniquement sur les boîtes suivantes
cecile.peyla@interieur.gouv.fr
drh-bpa-caiom@interieur.gouv.fr

VOTRE SITUATION

MATRICULE DIALOGUE : _____ (obligatoire - uniquement pour les agents du MI)

NOM : PRENOM : âge :

Pour les femmes mariées, nom de jeune fille :

Né(e) le : à Dépt :

Situation familiale : Célibataire Marié(e) PACS Divorcé(e) Veuf (ve) Vivant maritalement

Nombre d'enfants à charge : Age des enfants

Profession du conjoint :

Secteur : privé - public (préciser : Etat - Territoriale - Hospitalière - Entreprise publique)

Votre adresse professionnelle :

Téléphone : Courriel professionnel :

Adresse du domicile familial

Téléphone portable : Courriel personnel

Mode d'accès dans le corps : IRA Concours externe interne Promotion au choix Examen professionnel
Autres à préciser

depuis le : (attention ! l'année de stage IRA ne compte pas)

GRADE d'origine : depuis le :

Grade actuel : depuis le :

EMPLOI fonctionnel : depuis le :

POSITION ADMINISTRATIVE : Activité Détachement MAD Disponibilité Congé parental Congé
formation CLM/CLD DTAS PNA (fournir l'arrêté) Autres (à préciser)

AFFECTATION ACTUELLE :

Depuis le :

FONCTION EXERCEE :

Depuis le :

VOS VŒUX

DEPARTEMENTS SOUHAITES :

N° DEPT

INTITULE DU POSTE :

DEPARTEMENTS SOUHAITES :	N° DEPT	INTITULE DU POSTE :
1 ^{er} VŒU:		
2 ^{ème} VŒU:		
3 ^{ème} VŒU :		

4 ^{ème} VCEU :		
5 ^{ème} VCEU :		

Attention ! Au-delà de 5 vœux, les suivants ne seront pas pris en compte

NOM – Prénom :

RAISONS ET MOTIVATIONS DE VOTRE DEMANDE

(Ne cocher qu'une seule case)

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Rapprochement de conjoint ou titulaire de PACS | <input type="checkbox"/> Rapprochement de domicile |
| <input type="checkbox"/> Raisons familiales ou sociales | <input type="checkbox"/> Rapprochement familial |
| <input type="checkbox"/> Intérêt professionnel | <input type="checkbox"/> Convenances personnelles |

Informations complémentaires :

.....

Fait à

Date et signature de l'agent

Avez-vous déjà candidaté sur des emplois fonctionnels de CAIOM ? oui non Si oui, combien de fois ? _____

Pièces à fournir à l'appui de toutes les demandes : voir ANNEXE 1 - page 4

EVALUATION DU CANDIDAT

Afin que la candidature soit enregistrée, les notes chiffrées et appréciations littérales obtenues par l'intéressé(e) au cours des trois dernières années devront obligatoirement être saisies dans DIALOGUE par le bureau des ressources humaines dont relève l'agent.

AVIS MOTIVE DE L'AUTORITE HIERARCHIQUE

- FAVORABLE DEFAVORABLE

.....

Souhaitez-vous le remplacement de l'intéressé(e) ? NON OUI

Si oui, transmettre la fiche de poste correspondante sur les boîtes suivantes :

cecile.peyla@interieur.gouv.fr
drh-bpa-caiom@interieur.gouv.fr

Codes «référentiel emploi» à reporter sur les fiches de poste :
 ➔ Pour les CAIOM : EPP005A "Cadre chargé de la coordination et du pilotage"

Fait à

Date et signature de l'autorité hiérarchique

NOM – Prénom :

PROFIL DU CANDIDAT (à compléter par l'autorité hiérarchique)

Joindre un rapport motivé de l'autorité hiérarchique relatif à l'aptitude à exercer les fonctions sollicitées

<u>1 - APTITUDES ET COMPETENCES PROFESSIONNELLES</u>	1	2	3	4	
<p>⇒ <u>Qualités du travail fourni :</u></p> <p>compétences techniques expression écrite et orale puissance de travail propositions, élaboration d'objectifs</p> <p>⇒ <u>Qualités et profondeur du jugement dans les affaires traitées</u></p>					<p><u>POINTS FORTS</u></p>
<p><u>2 - QUALITES MANAGERIALES</u></p> <p>- capacité organisationnelle - capacité de mobilisation, délégation - comportement et capacité relationnelle</p> <p>Interne :</p> <p>- information ascendante et descendante - attention portée aux collaborateurs</p> <p>Externe :</p> <p>- négociation, dialogue - représentation du service</p> <p>1 = insuffisant 2 = moyen 3 = bon 4 = excellent (ne pas faire figurer plus de 6 croix dans chaque colonne)</p>					<p><u>POINTS FAIBLES</u></p> <p>Signature Nom, prénom et qualité du signataire :</p>

NOM – Prénom :

Liste des pièces à fournir **IMPERATIVEMENT**

Pour les agents sollicitant un emploi fonctionnel de CAIOM, les documents complémentaires ci-dessous doivent obligatoirement être joints au dossier de candidature :

Pour les agents du MI :

- La fiche individuelle de demande de détachement remplie et **signée** par l'autorité hiérarchique
- Les trois derniers entretiens professionnels
- Le rapport de votre hiérarchie relatif à l'aptitude à exercer les fonctions sollicitées
- Le CV détaillé, actualisé **avec photo** (2 pages maximum)
- La lettre manuscrite de motivation

Pour les agents extérieurs au MI :

- La fiche individuelle de demande de détachement remplie et **signée** par l'autorité hiérarchique
- L'arrêté ou la décision portant nomination en catégorie A
- L'arrêté ou la décision portant nomination dans le grade d'avancement (*IB terminal* \geq *IB 966*)

A défaut Un état des services effectués précisant les dates de nomination

- Le dernier arrêté ou la dernière décision portant promotion d'échelon
- Synthèse des trois dernières notations ou entretiens professionnels (*format PDF*)
- Le rapport de votre hiérarchie relatif à l'aptitude à exercer les fonctions sollicitées
- Le CV détaillé, actualisé **avec photo** (2 pages maximum)
- La lettre manuscrite de motivation
- La lettre de transmission de votre hiérarchie et de votre bureau gestionnaire mentionnant l'avis hiérarchique
- La grille indiciaire de votre corps
- Le statut de votre corps

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS PRIS EN COMPTE

Textes de références :

- décret n°2007-1488 du 17 octobre 2007 modifié relatif à l'emploi de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- circulaire n°000079 du 16 janvier 2008 relative à la mise en place de l'emploi de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer ;
- circulaire n°001305 du 17 juin 2008 relative à la gestion des conseillers d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer occupant un emploi dans les services d'administration centrale ;
- circulaire n°001306 du 17 juin 2008 relative à la gestion des conseillers d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer occupant un emploi dans les services territoriaux du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et dans les greffes des juridictions administratives ;
- décret n°2009-369 du 1^{er} avril 2009 modifié fixant l'échelonnement indiciaire de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales

**ANNEXE 5 : Coupon réponse à compléter et retourner impérativement
(page 15/15)**



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Secrétariat général

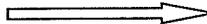
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
Sous-direction des personnels
Bureau des personnels administratifs

Paris, le

Le ministre de l'intérieur

A

Qualité et adresse de l'autorité d'emploi de l'agent faisant la demande de détachement, à compléter par ses soins.



.....
.....
.....

OBJET : Avis de la CAP nationale de mobilité et décision de l'administration sur une demande de détachement au ministère de l'intérieur.

REF : Circulaire SG-DRH-BPA n° relative à l'accueil en détachement au MI

NOM :
Prénom :
Corps / catégorie : A B C

}

<i>A compléter par l'agent faisant la demande de détachement</i>
--

A candidaté(e) dans le cadre de la commission administrative paritaire nationale (CAP) de mobilité de l'automne 2016 du ministère de l'intérieur ;

Vous êtes informé(e) que la CAP compétente a émis l'avis suivant :

FAVORABLE

DEFAVORABLE

A la suite de cet avis, l'Administration prend la décision suivante :

Détachement : REFUSE

ACCEPTTE

Je vous remercie de bien vouloir informer l'intéressé(e) de cette décision, cette dernière peut faire l'objet d'un recours administratif par voie de recours juridictionnel dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Dans le cas de l'acceptation du détachement, la date de droit commun de prise d'effet est fixée au 1^{er} février 2017.

Mes services restent à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

